



Glossaire avril 2012

Langue orale/Langue écrite

L'écrit n'est pas une simple transcription de l'oral, on peut même affirmer que l'oral et l'écrit sont deux langues différentes, et cet écart est particulièrement ressenti par les personnes qui fréquentent les cabinets d'orthophonie. Le passage de l'oral à l'écrit nécessite l'apprentissage d'un code de transcription/déchiffrage, qui met en jeu pour chaque individu son investissement des règles, et plus largement son rapport à la loi.

L'écrit est une prise de parole, au même titre que l'oral, à ceci près qu'elle est différée dans le temps et dans l'espace. La principale spécificité de l'écrit est le rapport à l'absence : il n'y a que les mots pour faire passer sa pensée à quelqu'un qui n'est pas là.

L'écart est le même pour la lecture, qui est une écoute, écoute de la pensée d'un autre, avec lequel on est en contact par son texte seulement.

Les questions d'altérité et d'adresse constituent les fondements de l'oral comme de l'écrit. La différence radicale entre la langue orale et la langue écrite réside dans le rapport de l'individu au symbole et au corps.